

Étape 2 : étude de faisabilité des projets

Du 15 août au 01 octobre 2022 à 00h00

Après la phase de dépôt des dossiers, les projets seront analysés par une commission dédiée, composée de membres des services municipaux.

La commission étudiera la faisabilité technique, juridique et administrative des projets. En parallèle, elle réalisera une estimation financière afin de vérifier si les idées proposées peuvent s'inscrire dans le cadre du montant prévu par le dispositif.

Les projets doivent également respectés les [conditions d'éligibilité énumérées dans la charte](#).

Les porteurs de projets non retenus à l'issue de l'étude de faisabilité et de l'estimation financière recevront une réponse argumentée.

Les projets retenus seront présentés et soumis au vote des Madeleinois de mi-octobre à novembre 2022.